

Décision concernant la quatrième question à l'ordre du jour: Questions découlant des travaux de la 103^e session de la Conférence internationale du Travail

Suivi de l'adoption du protocole et de la recommandation sur des mesures complémentaires en vue de la suppression effective du travail forcé

Le Conseil d'administration:

a) a demandé au Bureau d'élaborer un plan d'action détaillé comportant des cibles et des indicateurs mesurables, en tenant dûment compte de la discussion au sein du Conseil d'administration, et de présenter un rapport sur les progrès accomplis;

b) a demandé au Directeur général d'apporter son soutien à la mobilisation des ressources en vue de la mise en œuvre de ce plan.

(Document GB.322/INS/4/2, paragraphe 28.)